



Association départementale agréée  
[Environnement.93@laposte.net](mailto:Environnement.93@laposte.net)



Association agréée de protection  
l'environnement. Article L.141-1 du  
code de l'environnement  
<http://gagny-environnement.org>



<http://www.priartem.fr>

## **ANTENNES RELAIS, téléphones portables Y a-t-il un danger pour la santé ?**

**ENVIRONNEMENT 93, GAGNY ENVIRONNEMENT et PRIARTÉM vous invitent**

**le 15 mai 2009 à 20h30**

à une **Réunion d'information et de débat à Gagny**  
Salle Notre Dame 14, rue Henri Maillard (à côté du Monoprix)

L'association **PRIARTÉM** (*Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile*) représentée par Janine **LE CALVEZ**, présidente, a été la première association, au niveau national, à faire émerger le problème de la téléphonie mobile et des ondes électromagnétiques. Stéphanie **PRIGL D'ONDEL**, coordonatrice **PRIARTÉM** en Seine Saint Denis et Marc **ARAZI**, responsable pour la région Ile de France, animeront le débat.

***Après les récentes décisions de justice qui ont contraint des opérateurs à démonter leurs antennes au nom du principe de précaution, les autorités ont enfin pris la mesure de ce problème de santé publique et ont organisé le « grenelle des ondes » auquel participe Priartém et dont la première réunion s'est tenue le 23 avril.***